

Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

Publication d'un avis de vacance pour le poste de
directeur/directrice, à Stockholm (agent temporaire - grade
AD 14)

COM/2023/20093

Présentation

Le **Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)** est une agence européenne indépendante, établie par le règlement (CE) n° 2022/2370 du Parlement européen et du Conseil¹.

L'objectif de l'ECDC est de renforcer les défenses de l'Europe contre les maladies infectieuses.

L'ECDC a pour mission de déceler, d'évaluer et de faire connaître les risques actuels et émergents que les maladies infectieuses, certains problèmes liés aux maladies et les épidémies d'origine inconnue représentent pour la santé humaine.

Afin de mener à bien cette mission, l'ECDC collabore avec la Commission européenne et avec des organes nationaux de protection de la santé partout en Europe afin de renforcer et de développer la surveillance des maladies et les systèmes d'alerte précoce à l'échelle du continent. Sa collaboration avec des experts de toute l'Europe permet à l'ECDC de centraliser les connaissances européennes en matière de santé afin d'émettre des avis scientifiques fiables, solides et indépendants concernant les risques que représentent les maladies infectieuses actuelles et émergentes, certains problèmes de santé et les épidémies d'origine inconnue.

Dans le cadre de sa mission, l'ECDC:

- a) recherche, recueille, rassemble, évalue et diffuse les données scientifiques et techniques pertinentes;
- b) donne des avis scientifiques et fournit une aide scientifique et technique, y compris en matière de formation;
- c) fournit en temps utile des informations à la Commission, aux États membres, aux agences communautaires et aux organisations internationales ayant des activités dans le domaine de la santé publique;
- d) procède à la coordination des réseaux européens opérant dans les domaines qui relèvent de la mission du Centre, y compris les réseaux établis dans le prolongement d'activités exercées dans le domaine de la santé publique et soutenues par la Commission, et gère les réseaux de surveillance spécialisés;
- e) assure l'échange d'informations, de compétences et de meilleures pratiques et facilite la définition et l'exécution d'actions communes.

Une description de la mission et des tâches de l'ECDC est disponible dans le règlement établissant le Centre. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de l'ECDC

<https://www.ecdc.europa.eu/en>.

¹ Règlement (UE) 2022/2370 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022 modifiant le règlement (CE) n° 851/2004 instituant un Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (JO L 314 du 6.12.2022, p. 1).

Poste proposé

Le poste de directeur/directrice de l'ECDC.

Le directeur/la directrice est le/la représentant(e) légal(e) de l'ECDC et son image vis-à-vis de l'extérieur. Il/elle rend compte à son conseil d'administration. Il/elle dirigera et gèrera l'ECDC et assumera la responsabilité générale de ses opérations en veillant à la réalisation des objectifs de l'ECDC. En 2023, le budget de l'ECDC s'élevait à environ 86 millions d'euros, avec un effectif total de 370 personnes.

Les responsabilités du directeur/de la directrice sont notamment les suivantes:

- assurer l'administration courante de l'ECDC conformément à la législation en vigueur et aux décisions de son conseil d'administration;
- gérer le personnel de l'ECDC, favoriser l'esprit d'équipe et un bon environnement de travail;
- élaborer une proposition relative à la stratégie et aux programmes de travail de l'ECDC, et faire rapport sur leur mise en œuvre au conseil d'administration;
- veiller à ce que l'ECDC s'acquitte de ses tâches conformément aux exigences légales et à ce que toutes les demandes de ses utilisateurs soient traitées en fournissant des services d'un niveau adéquat et dans les délais prévus;
- assumer la responsabilité de l'exécution des tâches confiées à l'ECDC, notamment la supervision de la qualité de ses systèmes de gestion et de contrôle interne;
- élaborer et exécuter le budget de l'ECDC ainsi que veiller à sa gestion efficace et conforme au principe de bonne gestion financière;
- assumer la responsabilité de la gestion financière de l'ECDC, qui inclut notamment les comptes définitifs et les décisions de financement;
- représenter l'ECDC et dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes et le public sur toutes les questions relevant de sa mission;
- assurer la coopération entre l'ECDC, la Commission, le Parlement européen, les agences de l'UE, les États membres ainsi qu'avec les acteurs concernés au niveau international;
- assurer la coordination des réseaux européens opérant dans les domaines qui relèvent de la mission du Centre, y compris les réseaux établis dans le prolongement d'activités exercées dans le domaine de la santé publique et soutenues par la Commission, et gérer les réseaux de surveillance spécialisés.

Une description complète des responsabilités qui incombent au directeur/à la directrice figure à l'article 16 du règlement fondateur de l'ECDC.

Profil recherché (critères de sélection)

Les candidats devront répondre aux critères suivants:

Compétences d'encadrement:

- une capacité avérée à diriger une grande organisation complexe, tant au niveau stratégique qu'au niveau de la gestion opérationnelle;
- une capacité à élaborer et à mettre en œuvre une vision stratégique, à fixer des objectifs et à diriger et motiver une grande équipe dans un environnement multiculturel, multilingue et multidisciplinaire;
- une bonne aptitude à la prise de décisions, notamment la capacité de prendre des décisions concernant des questions complexes, y compris dans des circonstances incertaines, imprévues ou changeantes;
- une vision claire de la façon de promouvoir la mission de l'ECDC au niveau européen et

international.

Connaissances spécialisées:

- une bonne compréhension des agences et institutions européennes concernées, ainsi que des agences internationales actives dans le domaine de la santé, telles que l'OMS et l'ONU, et de leur mode de fonctionnement et d'interaction;
- une bonne connaissance des questions relevant de la politique et des pratiques en matière de prévention et de contrôle des maladies transmissibles, des activités internationales connexes et d'autres politiques en rapport avec les activités de l'ECDC;
- une bonne compréhension et/ou expérience pratique de l'évaluation des risques et des activités de communication sur les risques;
- une expérience pratique de la gestion des ressources budgétaires, financières et humaines dans un contexte national, européen et/ou international.

Qualités et compétences personnelles:

- une capacité à se comporter avec intégrité et à communiquer de manière efficace et fluide à tous les niveaux, de façon transparente et ouverte, avec les autorités nationales et locales, les parties prenantes, le grand public, les organisations européennes et internationales, la presse, et à représenter l'ECDC dans les enceintes internationales ;
- d'excellentes compétences relationnelles, organisationnelles et de négociation, ainsi que la capacité de forger des relations de travail de confiance avec les institutions et les agences de l'Union européenne, les États membres et les parties prenantes;
- une très bonne compréhension et un grand respect des principes directeurs de l'ECDC que sont l'ouverture, la transparence, l'indépendance et l'excellence scientifique.

Conditions essentielles (critères d'admission)

Seront pris en considération pour la phase de sélection les candidats qui, **à la date limite de dépôt des candidatures**, satisfont aux critères formels suivants:

- Nationalité: les candidats doivent être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne.
- Titre ou diplôme universitaire: les candidats doivent justifier:
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, si la durée normale desdites études est d'au moins 4 années;
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 1 an, si la durée normale desdites études est de 3 années ou plus (cette année d'expérience professionnelle ne peut être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous).
- Expérience professionnelle: les candidats doivent justifier d'au moins 15 années d'expérience professionnelle postuniversitaire² à un niveau correspondant aux qualifications précitées, dont au moins 5 dans le domaine relevant des activités de l'ECDC.

² L'expérience professionnelle n'est prise en considération que si elle constitue une véritable relation professionnelle définie comme un travail existant et réel, rémunéré, avec un statut de salarié (tout type de contrat) ou de prestataire de services. Les activités professionnelles à temps partiel feront l'objet d'un calcul au prorata, sur la base du pourcentage des heures travaillées à temps plein, attesté par un certificat. Le congé de maternité/congé parental/congé d'adoption n'est pris en considération que s'il s'inscrit dans le cadre d'un contrat de travail. Les doctorats, même non rémunérés, sont assimilés à une expérience professionnelle pour une durée maximale de trois ans, à condition que la formation doctorale ait été achevée avec succès. Une même période ne peut être comptée qu'une seule fois.

- Expérience de l'encadrement: au moins 5 années d'expérience professionnelle postuniversitaire doivent avoir été acquises à un poste à haute responsabilité managériale³ dans un domaine pertinent pour le poste à pourvoir.
- Langues: les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne⁴ et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues officielles. Des jurys de sélection vérifieront, lors de l'entretien ou des entretiens, si les candidats satisfont à l'exigence d'une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'Union européenne. Pour ce faire, ils pourront notamment mener (une partie de) l'entretien dans cette autre langue.
- Limite d'âge: les candidats doivent être en mesure, à la date limite de dépôt des candidatures, d'effectuer la totalité du mandat de cinq ans avant d'atteindre l'âge de la retraite. Pour les agents temporaires de l'Union européenne, l'âge de la retraite est fixé à la fin du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 66 ans (voir l'article 47 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne⁵).

Sélection et nomination

Le directeur/la directrice est nommé(e) par le conseil d'administration de l'ECDC sur la base d'une liste restreinte de candidats fournie par la Commission européenne.

Afin de dresser cette liste, la Commission européenne organise une sélection conformément à ses procédures de sélection et de recrutement (voir le document sur la politique concernant les fonctionnaires d'encadrement supérieur⁶).

Dans le cadre de cette procédure de sélection, la Commission européenne met en place un jury de présélection. Ce jury examine toutes les candidatures, procède à une première vérification de l'admissibilité et sélectionne les candidats qui répondent le mieux au profil recherché au regard des critères de sélection précités et qui peuvent être invités à un entretien avec le jury de présélection.

À l'issue de ces entretiens, le jury de présélection établit ses conclusions et propose une liste de candidats à convoquer à un autre entretien avec le comité consultatif des nominations (CCN) de la Commission européenne. À la lumière des conclusions du jury de présélection, le CCN choisit les candidats qui seront conviés à un entretien.

Les candidats convoqués à un entretien avec le CCN participent à une journée complète d'épreuves visant à évaluer leurs aptitudes d'encadrement, organisées par des consultants en recrutement externes (procédure du «centre d'évaluation»). Sur la base des résultats de l'entretien et du rapport du centre d'évaluation, le CCN établit une liste restreinte des candidats qu'il considère comme aptes à exercer la fonction de directeur /directrice de l'ECDC.

Les candidats figurant sur la liste restreinte du CCN sont invités à un entretien avec le(s) membre(s) de la Commission responsable(s) de la direction générale chargée des relations avec l'ECDC.

À l'issue de ces entretiens, la Commission européenne adopte une liste restreinte des candidats correspondant le mieux au profil recherché, qui sera présentée au conseil d'administration de l'ECDC. Le fait de figurer sur cette liste restreinte ne constitue pas une garantie de recrutement.

Le conseil d'administration de l'ECDC s'entretiendra avec ces candidats et nommera l'un d'entre eux. Avant d'être nommé(e), le/la candidat(e) retenu(e) sera invité(e) à s'exprimer devant le Parlement

³ Dans leur curriculum vitæ, les candidats indiqueront clairement, pour toutes les années durant lesquelles ils ont acquis une expérience d'encadrement: 1) le titre et la nature des postes d'encadrement occupés; 2) le nombre de personnes supervisées dans le cadre de ces fonctions; 3) l'importance des budgets gérés; 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs; et 5) le nombre de pairs.

⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01958R0001-20130701>

⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140701>

⁶ https://commission.europa.eu/jobs-european-commission/job-opportunities/managers-european-commission_fr#offres-demploi

européen et à répondre aux questions qui lui seront posées.

Les candidats pourront être tenus de passer d'autres entretiens et/ou tests en plus de ceux mentionnés ci-dessus.

Égalité des chances

La Commission et l'ECDC poursuivent un objectif stratégique consistant à parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de l'encadrement d'ici la fin de leur mandat actuel et appliquent une politique d'égalité des chances et de non-discrimination conformément à l'article 1er quinquies du statut⁷, encourageant les candidatures susceptibles de contribuer à une plus grande diversité, à l'égalité hommes-femmes et à l'équilibre géographique global.

Conditions d'emploi

La rémunération et les conditions d'emploi sont prévues par le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Le candidat ou la candidate retenu(e) sera engagé(e) par le conseil d'administration de l'ECDC en tant qu'agent temporaire au grade AD14⁸. Il/elle sera classé(e) à l'échelon 1 ou 2 de ce grade en fonction de la durée de son expérience professionnelle antérieure.

Il/elle sera nommé(e) pour un mandat initial de cinq ans, qui pourra être prolongé d'une durée maximale de cinq ans, conformément au règlement instituant l'ECDC, tel qu'applicable au moment de la nomination.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que tout nouveau membre du personnel est tenu d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois, en vertu du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Le lieu d'affectation est Stockholm (Suède), où se trouve le siège de l'ECDC.

Le poste sera vacant à compter du 16 juin 2024.

Informations importantes pour les candidats

Il est rappelé aux candidats que les travaux des jurys de sélection sont confidentiels. Il est interdit aux candidats d'entrer en contact direct ou indirect avec leurs membres ou à quiconque de le faire en leur nom. Toutes les questions doivent être adressées au secrétariat du jury compétent.

Protection des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil⁹. Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données.

Indépendance et déclaration d'intérêts

Les candidats seront tenus de présenter une déclaration par laquelle ils s'engagent à agir en toute indépendance dans l'intérêt public, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être

⁷ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140701>

⁸ Le coefficient correcteur applicable aux rémunérations et aux pensions des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne en poste en Suède est fixé à 124,9 % au 1^{er} juillet 2022. Ce coefficient est soumis à une révision annuelle.

⁹ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

considérés comme portant atteinte à leur indépendance.

Procédure de dépôt des candidatures

Avant de présenter votre candidature, vous êtes invité(e) à vérifier soigneusement si vous remplissez tous les critères d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne le type de diplôme, l'expérience professionnelle de haut niveau et les capacités linguistiques requises. Tout(e) candidat(e) ne pouvant satisfaire à l'un ou l'autre des critères d'admission se verra automatiquement exclu(e) de la procédure de sélection.

Si vous décidez de postuler, vous devez vous inscrire par l'internet sur le site suivant et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure:

https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/CV_Encadext/index.cfm?fuseaction=premierAcces

Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à confirmer votre inscription et à garder le contact avec vous au cours des différentes étapes de la procédure de sélection. Vous êtes dès lors prié(e) de signaler à la Commission européenne toute modification de votre adresse électronique.

Pour procéder à votre inscription, vous devez télécharger un curriculum vitae au format PDF, de préférence en utilisant le modèle de CV Europass¹⁰, et rédiger en ligne une lettre de motivation (8 000 caractères au maximum). Votre curriculum vitae et votre lettre de motivation peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne.

Il est dans votre intérêt de veiller à ce que votre candidature soit exacte, complète et fidèle à la réalité.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, vous recevrez un courrier électronique confirmant que votre candidature a été enregistrée. **Si vous ne recevez pas de message électronique de confirmation, cela signifie que votre candidature n'a pas été enregistrée!**

Veillez noter qu'il n'est pas possible de suivre en ligne les étapes du traitement de votre candidature. Toute information concernant le statut de votre candidature vous sera communiquée directement par la Commission européenne.

Les candidatures transmises par courrier électronique ne seront pas acceptées. Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à: HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu

Il vous incombe de procéder à votre inscription en ligne dans les délais. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer votre candidature, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet pourraient faire avorter l'opération et vous obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai d'inscription expiré, il ne vous sera plus possible de saisir des données. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

Date limite de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **26 juin 2023 à 12h00 (midi), heure de Bruxelles**. L'inscription en ligne ne sera plus possible après cette date.

¹⁰ Vous trouverez des informations sur la manière de créer votre CV Europass en ligne à l'adresse suivante: <https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv>